CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Conair Consumer Products Inc.

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Fiscalité du secteur des affaires et réglementation

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Conair recommande le report de la hausse d'impôt engendrée par l'élimination proposée des avantages du Tarif de préférence général (TPG) dans le projet de loi C-60, en attendant un examen approfondi de l'incidence de l'élimination proposée sur le secteur canadien de la distribution et de la vente au détail et sur les recettes fiscales résultant du déplacement des ventes au détail du Canada vers les concurrents américains de la région transfrontalière. De même, les conséquences de ces mesures sur les producteurs des pays étrangers qui bénéficient actuellement du TPG devraient être analysées en profondeur.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 million-4.9 millions

3 ans

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

La proposition de Conair n'a pas d'incidence financière sur les niveaux actuels de financement. Conair recommande plutôt le report de cette hausse d'impôt injustifiée, compte tenu des nombreux effets économiques négatifs prévisibles et inconnus à ce moment-ci. Cette question nécessite des études complémentaires et plus détaillées.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Le secteur canadien de la distribution et de la vente au détail, qui est un important fournisseur d'emplois au pays, profiterait du report de cette hausse d'impôt proposée par l'élimination des avantages du TPG, qui encouragera davantage le magasinage transfrontalier partout au Canada. Les concurrents américains de Conair bénéficient de droits d'entrée moins élevés aux États-Unis et d'avantages liés à des économies d'échelle plus grandes.

Pour Conair, ce sont environ 300 employés de la région de Toronto qui seront touchés par cette mesure, de même que tous ses distributeurs canadiens.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Le niveau de vie des Canadiens serait préservé si l'on s'abstenait d'imposer une telle hausse d'impôt inutile et improductive en vertu des dispositions du projet de loi C-60 visant l'élimination du TPG. Les emplois dans le secteur de la distribution et de la vente au détail seraient préservés et possiblement améliorés. Il est à noter que ce secteur emploie en grande partie des personnes qui ont un degré de compétences moindre et qui pourraient difficilement occuper des emplois dans d'autres secteurs qui exigent des connaissances et des compétences bien définies.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Conair a écrit au ministre des Finances le 1er mai dernier au sujet du projet de loi C-60 et n'a reçu aucun accusé de réception.

Cette mesure pourrait avoir des conséquences très importantes sur les activités de la société en raison du fardeau fiscal supplémentaire qu'elle lui impose. La hausse d'impôts devra être absorbée par les consommateurs. Le déséquilibre actuel qui avantage les concurrents américains est déjà bien connu, et cette hausse d'impôt ne fera qu'imposer au secteur canadien de la distribution et de la vente au détail un fardeau encore plus lourd.

Les pertes de revenus pour le gouvernement seront considérables. Les petits appareils ménagers sont faciles à acheter de l'autre côté de la frontière et, dans bien des cas, les personnes qui les achètent bénéficient d'une exemption personnelle ou omettent simplement de les déclarer à la frontière. Dans les deux cas, cela entraîne une perte réelle et importante de revenus pour le gouvernement, de même qu'une perte d'occasion d'affaires pour les distributeurs canadiens comme Conair et pour les détaillants canadiens.

Les dispositions du projet de loi C-60, du fait qu'elles nuisent au secteur des biens de consommation, doivent être reconsidérées. De façon générale, il conviendrait de doser beaucoup plus soigneusement l'élimination du TPG afin d'en minimiser les effets néfastes sur les différents intérêts économiques du Canada et des pays étrangers.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.